



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2024

L'an **deux mil vingt quatre**

et le **dix neuf mars**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, M. LÉBOUVIER, Mme MARTEL, M. BÉNUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD.

Excusées : Mme LEMAITRE, Mme TINOCO

Absent (e) s : M. MARTIN, Mme LE SENECHAL

Mme LEMAITRE donne pouvoir à M. GUYET

Mme VANDEWALLE est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Vote des subventions 2024
2. Vote des taux d'imposition
3. Vote du Budget Primitif 2024
4. Communications
5. Questions diverses

Vote des subventions 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2024 à inscrire au budget primitif :

Comité des Fêtes	4 600 €
Club de Badminton Aiglon	275 €
CAA Handball	375 €
Ass. pour la conservation du patrimoine	150 €
APE école de St Michel	3 300 €

Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2024

Taxes	Taux d'imposition	Taux d'imposition
	2023	2024
D'habitation	8.27	8.27
Foncière (bâtie)	47.38	47.38
Foncière (non bâtie)	40.64	40.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote POUR à l'unanimité, pour les taux des 3 taxes.

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit : 8.27 % pour la Taxe d'Habitation, 47.38 % pour la Taxe Foncière (Bâtie) et 40.64 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 57.

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2024 comme suit :

Budget principal :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	153 371.64 €	153 371.64 €
Section de fonctionnement	737 311.11 €	737 311.11 €

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal

- ACCEPTE le budget primitif 2024.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association pour la Conservation du Patrimoine et dit qu'un nouveau bureau a été mis en place.

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de presse émanant de l'AMO concernant la taille des haies.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les élections Européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Monsieur le Maire notifie que le barbecue communal aura lieu le 1^{er} juin 2024.

Concernant l'inauguration de la place l'Ecole « Jean Mazeline », la date reste à définir.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET notifie qu'il a assisté à une réunion pour les écoles.

Monsieur GUYET se demande combien va coûter la rénovation de la voie verte.

Monsieur PAULHIAC demande s'il est possible de convenir d'une date pour la remise en état des décorations de Noël.

Madame VANDEWALLE annonce qu'elle a assisté à une réunion de présentation des missions de la conciliatrice de Justice et de la déléguée du Défenseur des Droits le 13 mars dernier.

Séance levée 20 h 15

